

COMPTE RENDU BUREAU DU 12 JUIN 2023

1. ACTIONS, PROJETS ET CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE (COM).
2. PRESENTATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET BIOTJET ET DU POLE DE PROJET E-CHO, PREMIER HUB COMMERCIAL DE PRODUCTION DE MOLECULES ET CARBURANTS DE SYNTHESE A DESTINATION DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DU MARITIME ET DE L'AERIEN.
3. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 26 JUIN 2023 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS.
4. ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE THESE ET DE POST-DOCTORAT POUR L'ANNEE 2023 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE CCLO-UPPA 2023-2026.
5. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SOCIETE TORAY IMPLANTEE A ABIDOS.
6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE CONCERNANT L'ORGANISATION DES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS (MPP)- SAISON 2023.
7. CREMATORIUM LACQ ORTHEZ : RAPPORT DU DELEGATAIRE – ANNÉE 2022.
8. TAXE DE SEJOUR : BILAN DE LA COLLECTE 2022.
9. AIDES AU TOURISME : BILAN DES AIDES A LA QUALITE 2022.
10. TAXE DE SEJOUR : TAXE ADDITIONNELLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024 POUR LE FINANCEMENT DU GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST.
11. ENJEUX DU PCAET 2023 – 2028.
12. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL : PROPOSITION DU PLAN D'ACTIONS ET OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES.
13. CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (APGL).
14. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2023
15. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)
16. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)
17. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)
18. QUESTIONS DIVERSES.

1. ACTIONS, PROJETS ET CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE (COM)

CCLO- CCBG

COM (contrat opérationnel de mobilité)
CCLO et CCBG

> **Réunion du 16/05/23 avec la Région** : acte la signature du COM le 4 juillet à 15h30 à Mourenx sur le périmètre CCLO-CCBG.

> **TAD** : optimisation et développement du service (Mobilacq + TAD avec CCBG)

> **Bouquet de mobilité** : développement de services et d'actions d'animation vis-à-vis des scolaires, entreprises, usagers.

Moyens

> **Animation du COM** : financement d'un poste dédié à la mobilité (40% Région au titre du Contrat de Développement et de Transition / 25% CCBG sur les 60% restants)

> Attribution d'une enveloppe de 4€/habitant pour chaque intercommunalité

CCLO: mobilités douces

> **Schéma vélo** : mise en œuvre opérationnelle

> **Schéma piéton** : accompagnement des communes pour la création d'aménagements piétonniers (5 communes pilotes)

Pays de Béarn

> **Plan mobilité** :

Poursuivre le travail commun entre EPCI

Soutenir le développement de l'intermodalité et du ferroviaire

Financement par la Région au titre du caractère vulnérable de la CCBG

Les orientations proposées sur le développement du TAD

- Élargissement de l'amplitude horaire
- Amélioration de l'accès aux services
- Redéploiement et verdissement de la flotte
- Navettes vers le Béarn des Gaves (et réciproquement)

Les orientations proposées sur un poste d'animation du bouquet de mobilité finançable par la Région au titre du CDT (partie ingénierie - animation)

- Assurer la cohérence du COM entre les 2 EPCI,
- Développer et promouvoir les services TAD, vélos, intermodalité renforcée,
- Développer les relations avec les acteurs locaux du plan de mobilité et les entreprises pour la promotion d'actions partagées ou la mise en place de plans de déplacements interentreprises.

Mobilités douces

- Schéma vélo : mise en œuvre opérationnelle des itinéraires dans le cadre de la compétence voirie et des appels à projets.
- Schéma piéton : accompagnement de 5 communes pilotes pour la création d'aménagement piétonnier (Puyoô, Monein, Orthez, Artix et Arthez-de-Béarn via FENICS)

Le bureau prend acte du Contrat Opérationnel de Mobilité.

2. PRESENTATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET BIOTJET ET DU POLE DE PROJET E-CHO, PREMIER HUB COMMERCIAL DE PRODUCTION DE MOLECULES ET CARBURANTS DE SYNTHESE A DESTINATION DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, DU MARITIME ET DE L'AERIEN (VENUE DE REPRESENTANTS DE L'ENTREPRISE)

Lors du bureau communautaire du 12 juin, Elyse Energy est venu nous présenter, de manière confidentielle, une nouvelle phase d'investissement sur le territoire. Il s'agit d'un projet de production de SAF (carburant durable pour

l'aviation) sur les terrains de Yara à Pardies et Bésingrand. Cette nouvelle phase est développée dans le cadre d'un consortium entre Elyse Energy, Avril, Axens et l'IFPEN.

Cette unité nommée BioTJet s'articulera avec le projet eM-Lacq, confortant le bassin de Lacq comme l'un des pôles d'excellence des molécules bas-carbone en Europe.

L'objectif fixé est ainsi l'implantation de 2 usines de production de molécules bas-carbone, réparties sur 3 sites, sur les communes de Lacq, Pardies et Mourenx.

Le bureau prend acte de la présentation.

3. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 26 JUIN 2023 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS.

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 26 juin prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

4. ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE THESE ET DE POST-DOCTORAT POUR L'ANNEE 2023 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE CCLO-UPPA 2023-2026.

Pour l'année 2023, suite aux propositions de la commission mixte UPPA-CCLO en charge de la sélection des projets, Le bureau décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, de financer la thèse intitulée « Modélisation de la dispersion de phéromones dans les espaces cultivés en vue d'améliorer l'efficacité de produits de biocontrôle » et le post-doctorat intitulé « Développement d'un outil numérique permettant de proposer des solutions énergétiques bas carbone pour rafraîchir durablement des bâtiments et atténuer les effets des périodes caniculaires » selon les modalités de financement précisées dans la convention quadriennale entre l'UPPA et la CCLO.

5. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA SOCIETE TORAY IMPLANTEE A ABIDOS.

Du fait du développement du marché européen des fibres de carbone et dans l'optique d'une réduction de l'empreinte carbone s'inscrivant dans la stratégie 2050 du groupe Toray, TORAY CFE envisage d'implanter une nouvelle ligne de production de fibres de carbone en Europe, ce serait la 6ème, à Abidos.

Cette production de fibres permettra notamment d'alimenter les filières énergie (nucléaire et éolien) et industrielle et permettrait à la société TORAY CFE de passer de 5 200 tonnes de capacité de production à plus de 6 000 tonnes. Cette extension mobiliserait des acteurs locaux pendant toute la durée de l'étude et de la construction (2 ans) et générerait à terme environ 45 emplois. Elle permettrait également de renforcer l'ancrage de TORAY CFE dans le territoire car une partie de la maintenance est sous-traitée.

TORAY CFE est actuellement en phase d'étude interne. La décision d'implantation définitive sera prise par le groupe en septembre prochain. Les travaux dureraient 24 mois (estimation basée sur la durée des dernières constructions de ligne). La mise en service interviendrait en octobre 2025.

Le bureau émet un avis favorable à une aide à l'investissement immobilier à la société TORAY représentant 0,85 % de la dépense éligible.

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE CONCERNANT L'ORGANISATION DES MARCHES DE PRODUCTEURS DE PAYS (MPP)- SAISON 2023.

Depuis 2011, la communauté de communes de Lacq-Orthez, en partenariat avec la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et les mairies, organise des marchés des producteurs de pays (MPP) sur son territoire.

Ce sont des marchés de type festif au cours desquels les visiteurs peuvent acheter des assiettes proposées par les producteurs et les déguster sur place. Ces manifestations ont pour objectif d'assurer la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs.

Le label « marché des producteurs de pays » est porté par la chambre d'agriculture. Le respect de la « Charte des Marchés des Producteurs de Pays® » garantit que les produits proposés aux consommateurs proviennent

directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. Dans ce cadre, la chambre d'agriculture accompagne les collectivités pour l'organisation des marchés.

🔹 **Les différents marchés organisés sur notre territoire sont :**

- Les quatre marchés historiques, organisés par la communauté de communes en partenariat avec les communes : Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn.
- Un marché supplémentaire à Lucq-de-Béarn.
Pour ce marché, la CCLO prend en charge le coût du conventionnement avec la chambre d'agriculture ainsi que des supports de communication. La CCLO n'aura pas le rôle d'organisateur, rôle qui incombera exclusivement à la commune. Une autre convention sera établie entre cette commune et la chambre d'agriculture.
- Un marché supplémentaire le jour de la fête du lac à la base de loisirs d'Orthez-Biron, afin de clore la journée par un moment de convivialité. Ce marché supplémentaire est organisé et financé par la CCLO.

🔹 **Les dates de l'édition 2023 :**

- Lac de Biron-Orthez : le samedi 10 juin 2023,
- Lucq-de-Béarn : le vendredi 30 juin 2023,
- Mourenx : le mercredi 12 juillet 2023,
- Monein : le jeudi 27 juillet 2023,
- Orthez : le jeudi 3 août 2023,
- Arthez-de-Béarn : le vendredi 1er septembre 2023.

🔹 **Le budget :**

Une enveloppe de 25 000 € HT a été votée lors de l'approbation du budget 2023 pour l'organisation des six MPP.

Avis favorable du bureau.

7. CREMATORIUM LACQ ORTHEZ : RAPPORT DU DELEGATAIRE – ANNEE 2022.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui doit en prendre acte.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a confié par contrat de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du 28 décembre 2017, le financement, la conception, la construction et l'exploitation (entretien et maintenance de l'établissement et des installations techniques) d'un crématorium sur la commune de LABASTIDE-MONRÉJEAU à la société COMPAGNIE FUNÉRAIRE DU BÉARN (CFB) dont le siège social est situé au Crématorium Lacq-Orthez, Zone Eurolacq 2 - 15 rue de l'Aulouzette - 64170 LABASTIDE-MONRÉJEAU.

La CFB est composée de l'association de trois entreprises indépendantes de Pompes Funèbres et Marbrerie du Béarn.

Il y a deux niveaux de redevances perçues par la collectivité :

- Fixe de 5 000 € HT / an,
- Annuel de 1,5 % du chiffre d'affaires.

2022 est la troisième année complète de fonctionnement. Il y eu peu d'acquisitions en 2022.

Le contrat premium passé avec la société FACULTATIVE TECHNOLOGIES pour le four confirme le respect des opérations d'entretien et de maintenance. Il n'y a eu aucune panne en 2022. La qualité du service est bonne.

Le rapport 2022 respecte le cahier des charges et les retours sont toujours positifs.

D'un point de vue financier, le crématorium termine un troisième exercice en excédent.

Avis favorable du bureau.

8. TAXE DE SEJOUR : BILAN DE LA COLLECTE 2022

Point reporté au prochain bureau.

9. AIDES AU TOURISME : BILAN DES AIDES A LA QUALITE 2022

Point reporté au prochain bureau.

10. TAXE DE SEJOUR : TAXE ADDITIONNELLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024 POUR LE FINANCEMENT DU GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST.

La dernière délibération relative à la taxe de séjour en date du 28 juin 2021 est à modifier afin d'intégrer la mise en place de la taxe additionnelle régionale (TAR) de 34 % à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le financement du Grand projet ferroviaire du sud-ouest établie par l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023. Il s'agit du projet de ligne à grande vitesse Bordeaux – Toulouse / Sud – Gironde – Dax, ainsi que les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse et ceux des gares concernées. Elle est à reverser à l'établissement public local « Société du Grand Projet du Sud-Ouest », SGPSO.

Avis favorable du bureau pour les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2024

11. ENJEUX DU PCAET 2023 – 2028

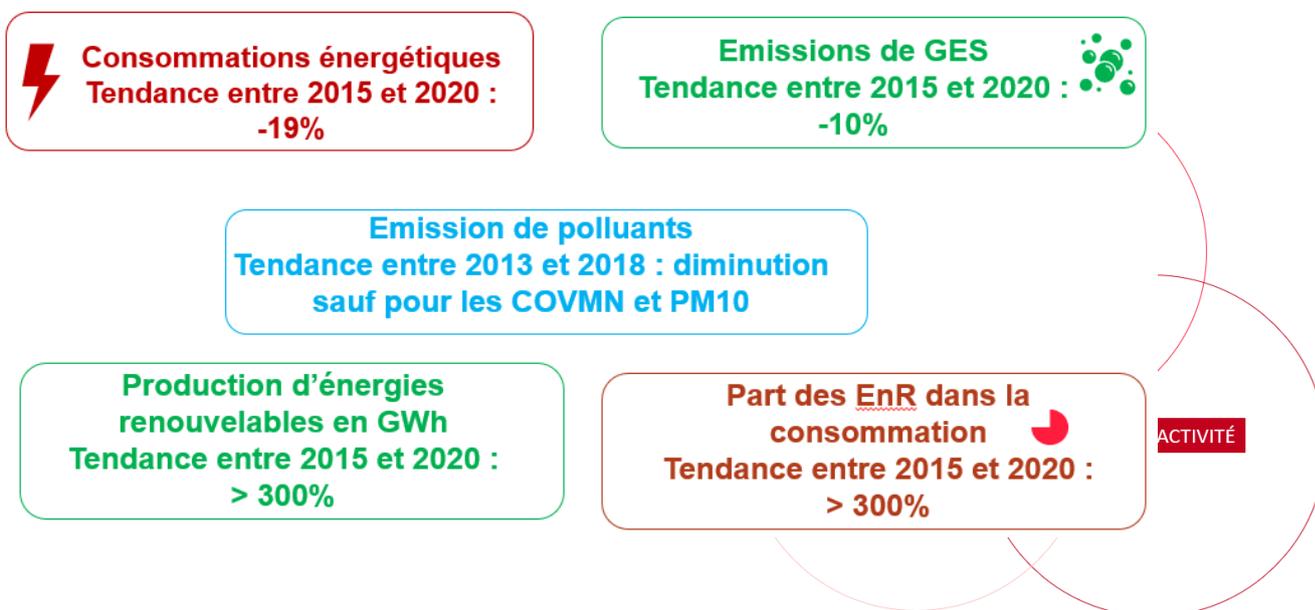
Proposition des enjeux

- Quantification des besoins et des ressources du territoire
- Planification d'une stratégie équitable pour tous
- Anticipation des conséquences des aléas climatiques par des solutions fondées sur la nature et la technique
- Traduction dans l'Aménagement durable du territoire
- Exemplarité de la collectivité

Avis favorable du bureau.

12. CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL : PROPOSITION DU PLAN D' ACTIONS ET OBJECTIFS COMPLEMENTAIRES

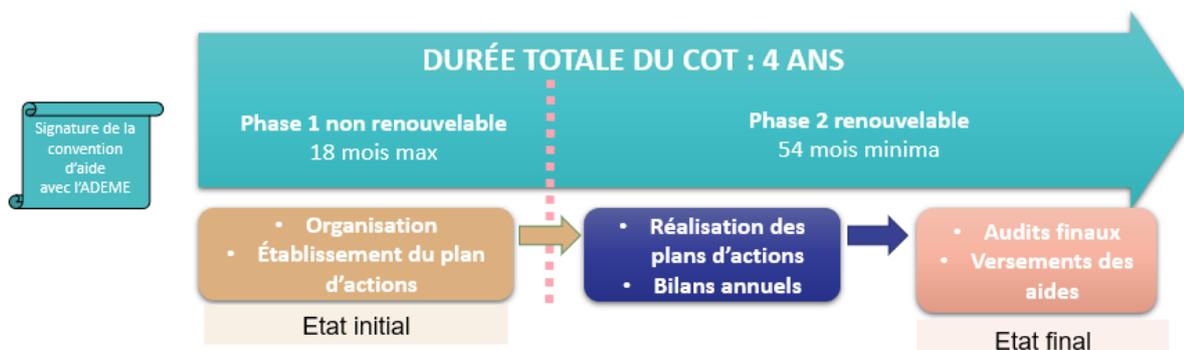
Les objectifs de la démarche



☛ 2 référentiels

- Climat Air Energie : Programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.
- Economie circulaire : Démarche d'amélioration continue, pour aider concrètement une collectivité à définir, suivre et évaluer sa politique territoriale économie circulaire.

☛ Le calendrier d'un COT



☛ 1ère étape : audit des deux référentiels

- Climat Air Energie CAE
 - Audit finalisé le 9 juin 2023,
 - Score a priori validé : 20 %,
 - Obtention de la 1ère étoile.
- Economie circulaire ECI
 - Audit finalisé le 2 décembre 2022,
 - Score validé : 20,1%,
 - Obtention de la 1ère étoile.

☛ 2ème étape : élaboration du plan d'actions commun aux 2 référentiels

Sur la base :

- Des éléments déjà travaillés dans l'ECI, après ateliers avec les élus
- Du projet de territoire et dynamique enclenchée
- De la connaissance des projets en cours et de leur faisabilité
- Des exigences du référentiel pour faire évoluer le score : démarche qualité

☛ 4 axes et 2 objectifs complémentaires

- Différentes échelles d'espace
 - Renforcer la gouvernance interne au service des transitions énergétique et écologique
 - Décliner les transitions énergétique et écologique dans toutes les politiques de la collectivité et la gestion de son patrimoine
 - Inciter le territoire de la CCLO à s'engager vers ces transitions
 - Interagir avec les territoires limitrophes pour amplifier les transitions

- Les 2 objectifs complémentaires
- 1 objectif obligatoire de coopération interterritoriale à l'échelle du Pays de Béarn, la trame noire : éclairage public, pollution lumineuse et biodiversité :
 - Participer à la rédaction d'une charte d'éclairage public à l'échelle du Pays de Béarn et valider la charte à l'échelle de la communauté de communes,
 - Initier et suivre la création d'un réseau de gestionnaires techniques à l'échelle du département,
 - Initier et rédiger un référentiel en lien avec le Pays de Béarn permettant de mettre en valeur les communes s'engageant dans la sobriété de l'éclairage public type « label Béarn Etoilé ».
- 1 objectif au choix dans une liste de thématiques proposées au niveau Régional (dont la biodiversité) : la trame verte et bleue
 - Plantation de haies champêtres pour rétablir les corridors écologiques sur le territoire de la CCLO
 - Sensibilisation des scolaires des écoles primaires à la préservation de la biodiversité
 - ...

Avis favorable du bureau.

13. CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE PONCTUELLE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (APGL)

Pour satisfaire à l'important volume d'actes à instruire et compte tenu de l'insuffisance des effectifs actuellement affectés à cette tâche, le Président propose de confier au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion locale une mission d'assistance technique et administrative complémentaire pour l'instruction d'actes d'urbanisme à compter du 1^{er} mai 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023.

Suivant la conjoncture, cette mission sera réévaluée si l'activité venait à se stabiliser où évoluera par avenant si l'activité poursuit son évolution.

Cette assistance s'effectuera essentiellement depuis les locaux de l'Agence Publique de Gestion Locale, par l'intervention, à raison de deux jours par semaine courante, et un présentiel de 2 jours par mois au sein des locaux de la communauté de communes de Lacq-Orthez, d'un agent de son service d'urbanisme pour accomplir tout acte d'instruction qui lui sera confié par le responsable du service de la communauté de communes. L'intervention de l'agent portera sur un nombre d'actes à traiter et un secteur du territoire communautaire prédéterminés.

Avis favorable du bureau.

14. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2023.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'Artix et Bonnut pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

15. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de titres restaurant pour les agents de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres, la société BIMPLI (75013 Paris).

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à l'entretien de dépendances vertes sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez – secteur ouest – marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique, avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, comme

suit : EMPLOIS verts (titulaire 1) pour un montant estimatif de 11 125 € HT et AVENIR (titulaire 2) pour un montant estimatif de 12 550 € HT.

16. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le marché relatif à la modification du réseau d'éclairage public suite à l'enfouissement du réseau Enedis route de Doazon commune de Castillon d'Arthez, d'une durée de 6 mois, est attribué à la société 2B Réseaux (64800) pour un montant de 24 476,03 € HT.

17. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 6 au lot 6 (vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie) du marché relatif à la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres. Cet avenant vise à accepter une nouvelle offre de la société concernant la maintenance du matériel de protection incendie du restaurant du Lac à Biron, soit un forfait alarme Type 4 (6 déclencheurs manuels, 1 diffuseur sonore, 1 diffuseur lumineux) pour un montant de 51 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif au marché de fourniture, déploiement et maintenance de copieurs numériques en location maintenance pour le groupement de commandes de la CCLO et ses communes membres. Cet avenant ayant pour objet le transfert du marché du titulaire initial AM TRUST à la société MCA BUREAUTIQUE suite au rachat des fonds de commerce de la société AM TRUST, l'ensemble de l'activité d'impression ayant été transféré à la société MCA BUREAUTIQUE.

18. QUESTIONS DIVERSES

● Octroi d'indemnités de stage

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide d'allouer une indemnité à un étudiant en Bachelor 3^{ème} année de Commerce International, à Kedge Business School - pour un stage intitulé « Gestion des Ressources humaines » effectué au sein du service Ressources Humaines, pendant 5 mois.

● Délibération prescription d'une modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne pour un changement de destination en vue de la création d'un campus agraire sur le site de l'ancienne minoterie

Par délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2022, la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a demandé la prescription d'une modification simplifiée n° 3 de son PLU afin de changer la destination des bâtiments du site de l'ancienne minoterie, sis sur les parcelles cadastrées sections AD N°263, 269, 270, 272 et AK n°252.

Le projet est porté par la Société GARLABAN LTD, en vue de la création d'un campus agraire.

Les bâtiments sont actuellement classés en établissements industriels et habitations, sur la zone 2AUp du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 9 novembre 2005 dont le règlement actuel ne traite pas des constructions existantes et de leurs évolutions.

Le changement de destination des bâtiments permettrait une réutilisation pour des activités liées essentiellement à de l'enseignement, avec des salles d'expérimentation agricole (fermes verticales, ...), un auditorium et des bureaux.

En effet, les utilisations du site seront attachées à la recherche et au développement d'activités liées aux énergies renouvelables, à l'eau, à sa gestion, au dessalement de l'eau de mer, l'agriculture, au numérique et l'IA.

Ces activités débouchent sur un ensemble d'activités éducatives (établissement d'enseignement), sociales et des activités de secteurs secondaires ou tertiaire (bureaux) qui seront développées sur les bâtiments non impactés par la zone inondable.

L'objet de la modification simplifiée n°3 du PLU consiste donc à reclasser les bâtiments en « équipements d'intérêt collectif ».

La modification de PLU est rendue possible par la mise en place d'une procédure de modification simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 du code de l'urbanisme.

Un bilan sera tiré de la mise à disposition, avant approbation du dossier de modification simplifiée.

Avis favorable du bureau au projet d'une modification simplifiée n°3 du PLU.
